



## 3476 - Le mérite de l'exorcisme et les invocations à y utiliser

---

### question

Quel mérite réside-t-il dans l'act de s'exorciser ? Quels en sont les arguments ? Que doit-on dire ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

1/ Il n'y a aucun mal à s'exorciser. Cela est permis. C'est même une belle sunna puisque le Messager (bénédiction et salut soient sur lui) s'est exorcisé et certains de Ses Compagnons le firent pour eux-mêmes. D'après Aïcha (P.A.a) quand le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) éprouvait une douleur, il récitait les Deux Protectrices et soufflait sur son propre corps. Quand la douleur devint trop intense, je récitais pour lui et utilisait sa main à lui pour masser son corps dans l'espoir que sa bénédiction lui profitât » (rapporté par al-Boukhari, 4828 et par Mouslim, 2192).

Quant au hadith rapporté par Mouslim (n° 220) d'après le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à propos des soixante dix mille membres de la Umma qui entrerait au paradis sans avoir subi un examen de compte ni un châtement, il y dit : **ce sont ceux qui n'exorcisent pas et ne le sollicitent pas pour eux-mêmes et ne tirent pas de mauvais augure (des phénomènes naturels) et se confient à leur Maître** . L'expression **ils n'exorcisent pas** résulte d'un lapsus du rapporteur car le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ne l'a pas dit. C'est pourquoi Al-Boukhari a rapporté ce hadith sous le numéro 5420 mais il n'a pas mentionné ladite expression.

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **Il fait l'éloge de ces gens en disant qu'ils ne demandent à personne de les exorciser. L'exorcisation est de l'espèce de l'invocation. Et ils ne la demandent à personne.** On l'a rapporté en ces termes : **Ils n'exorcisent pas** ce qui est erroné. Car il est bon de s'exorciser et d'exorciser autrui. Le Prophète (bénédiction



et salut soient sur lui) s'exorcisait et le faisait pour d'autres, mais ne le demandait à personne. S'exorciser soi-même est comme prier pour soi-même ou pour un autre. Ce qui est recommandé. En effet, tous les prophètes ont imploré Allah et lui ont demandé (de satisfaire leurs besoins) comme Allah l'a indiqué dans les histoires d'Adam, d'Abraham, de Moïse et d'autres ». Voir Madjmou al-Fatawa, 1/182.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : Cette expression a été introduite par erreur dans le hadith par certains rapporteurs . Voir Hadi al-arwah, 1/89.

L'exorcisation est un remède qu'il convient au musulman d'employer régulièrement...

2/ s'agissant des invocations légales à dire par le musulman désireux de s'exorciser ou d'exorciser un autre, elles sont nombreux. Les plus importantes en sont la Fatiha et les Deux Protectrices :

- Abou Saïd (P.A.a) a dit : « Des compagnons du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) partirent en voyage et s'installèrent près d'un abreuvoir appartenant à une tribu arabe. Ils sollicitèrent l'hospitalité de ces derniers mais elle leur fut refusée. Et puis le chef de la tribu fut mordu par un serpent et on ne lui trouva aucun remède efficace. Certains (membres de la tribu) dirent (à d'autres) :

- Si vous alliez voir ce groupe (de voyageurs) car il se peut qu'il ait un remède... Ils se rendirent près du groupe et leur dit :

- Notre chef a été mordu par un serpent et nous n'avons pas encore trouvé un remède efficace pour lui... Y-a-t-il parmi vous quelqu'un qui puisse faire quelque chose pour lui ?

- L'un des voyageurs dit :

- Oui, au nom d'Allah. Je sais exorciser, mais, au nom d'Allah, nous avons sollicité votre hospitalité en vain. Par conséquent, je ne vais pas exorciser votre malade sans contrepartie ». Après négociation, la tribu donna un troupeau de mouton... Et le Compagnon se mit à réciter la Fatiha et à cracher sur le malade. Celui-ci ne tarda pas à être délivré de son mal et à marcher correctement comme s'il venait d'être libéré d'une attache. Puis les arabes donnèrent aux voyageurs la



contrepartie exigée. Une partie de ces derniers dit : il faut partager (les moutons). Mais l'exorciseur dit : non, ne le faites pas ; attendez que nous rentrions auprès du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) pour lui raconter ce s'est passé et entendre l'ordre qu'il nous donnera... A leur retour auprès du Messenger d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) ils lui racontèrent l'histoire et il dit : **comment aviez-vous su qu'elle (la Fatiha) pouvait servir dans l'exorcisation** . Puis il ajouta : « Partagez-vous (les moutons) mais réservez-moi une part et il éclata de rire... (rapporté par al-Boukhari, 4175 et par Mouslim, 2192).

Le terme **nafath** signifie léger souffle non accompagné de salive. L'on dit aussi que c'est un souffle accompagné d'une petite quantité de salive. C'est l'avis émis par an-Nawawi dans Charh Sahih Mouslim, hadith n° 2192.

Voici quelques invocations enseignées par la Sunna :

- Mouslim a rapporté (2202) qu'Outhmane ibn Abi al-As- s'était plaint auprès du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) d'une douleur dont il souffrait depuis sa conversion à l'Islam... Le Messenger d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) lui dit : « mets ta main sur la partie de ton corps qui te fait mal et dis :

- **bismi Allah** trois fois et

- **a'oudhou bi izzati Allahi wa qudratihi min sharri ma adjidou wa ou'hadhirou** sept fois ». (= je cherche protection à travers la puissance et la capacité d'Allah contre le mal que j'éprouve et qui m'inspire la crainte »).

At-Tirmidhi a ajouté : **Il dit : quand je l'ai fait, j'ai cessé de souffrir et, depuis lors je l'ai recommandé à ma famille** (déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi (1696)

- Ibn Abbas (PA.a) a dit : « Le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) sollicitait la protection (divine) pour Hassan et Houssayn et disait « votre ancêtre (c'est-à-dire Abraham (PSL) utilisait pour demander la protection (divine) en faveur d'Ismail et d'Issac ceci : **Je cherche protection grâce aux mots parfaits d'Allah contre tout démon et contre toute bête venimeuse et contre tout**



mauvais œil (rapporté par al-Boukhari, 3191).

- Le terme hamma désigne toute bête munie d'un venin mortel

- L'expression min kulli aynin laamma signifie tout mauvais œil. Voir Tuhfat al-Ahwadhi. Allah le sait mieux.